

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE  
DU 5 NOVEMBRE 2013**

L'an deux mil treize le cinq novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2013

**Etaient présents :** Mesdames CHABOUD Any, DESPRES Muriel, BOISSINOT Muriel, BON Elise, EPRON Catherine, FAVRE-VICTOIRE Christiane, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent, PAILLET Hervé, PERROUD Frédéric, ROUAULT Raphaël, JORDAN Hubert, PILLOT Jean-François.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration :** Monsieur DEVILLE François à Madame DESPRES Muriel, Monsieur BECHEVET Patrick à Monsieur BOURQUI Roger, Madame FRULEUX Anne-Marie à Monsieur JORDAN Hubert, Madame GIGHLIONE Patricia à Monsieur DUPUIS Gilles.

**Etaient absents excusés :** Mesdames BARBAZ Christelle, DUMAS Isabelle.

Monsieur BOURQUI Roger a été élu secrétaire de séance.

**Compte-rendu :**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 8 octobre 2013 après avoir entendu les remarques de Monsieur JORDAN sur le fait que la retranscription de son appel à l'opposition à voter contre l'arrêt du projet de PLU n'est pas fidèle à ses propos. Il indique qu'il lui est prêté la citation des noms des membres de sa liste, alors qu'il ne les a pas prononcés. Il ajoute que s'il avait cité des noms, il aurait ajouté celui de François DEVILLE car à ses yeux, ce dernier ne s'est pas officiellement retiré du groupe de l'opposition. Approuvé à l'unanimité.
- **RECOIT** diverses informations concernant : la tenue de la première réunion du jury du concours d'architectes en vue de l'extension du groupe scolaire de la Chavanne. Quatre groupes d'architectes ont été retenus. Ils rendront leurs offres le 14 janvier prochain. La seconde réunion du jury aura lieu le 24 janvier afin de sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre ; la réception des travaux d'installation des mobilier de la Géoroute aux Châteaux des Allinges ; le recrutement d'une jeune fille en emploi d'avenir au groupe scolaire de la Chavanne Aurore DETRAZ a commencé le lundi 4 novembre en prenant en charge successivement deux groupes d'une vingtaine d'enfants durant le temps méridien. Une surveillance dans les bus a également été mise en place avec Madame VILLENEUVE ; la tenue de nombreuses assemblées générales (tennis, TEAM Allinges Publier, APE.) ; la demande formulée par Monsieur le Maire auprès du directeur de la STAT pour qu'un bus supplémentaire soit mis en place le jeudi, jour du marché, dans le sens Thonon – Allinges avec le départ de 10 h 22 ; l'accueil, le 11 janvier prochain, de l'association des membres de l'Ordre National du Mérite et de l'association des membres de l'Ordre de la Légion d'Honneur pour leur rencontre annuelle sous la Présidence du Préfet honoraire Madame Hélène BLANC.
- **AJOUTE** trois points à l'ordre du jour : l'analyse des offres pour l'acquisition de défibrillateurs automatiques, l'autorisation de poursuites donnée à la Trésorière de Thonon-les-Bains et la modification de la surface communale sous régime forestier.

- **EXAMINE** le projet de délibération visant à attribuer une subvention à l'association VIA 74, qui assure deux jours de permanence par semaine assurés par des juristes, psychologues, notaires médiateurs à l'Antenne de Justice et du Droit. Le Maire rappelle la mission d'aide aux victimes de cambriolages, accidents ou toute autre atteinte aux biens ou aux personnes. La subvention a pour objectif de participer au fonctionnement de cette association qui a accueilli une centaine d'Allingeois en 2012. La participation est d'un montant de 679,53€, soit 0,1658€ par habitant. Monsieur PAILLET considère qu'il s'agit d'argent bien employé et qu'il y a beaucoup à faire sur ce sujet. Monsieur le Maire est en accord avec cette opinion et estime qu'il faudrait aller plus loin en traitant cette question par le biais de l'intercommunalité. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** le projet de délibération visant à adopter l'avenant n°2 du règlement intérieur et la répartition financière permettant la prise en charge du poste de coordinateur par les communes adhérentes à l'Antenne de Justice et du Droit. Monsieur le Maire présente ce dossier et rappelle la forme juridique du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Au niveau financier, la participation communale est fixée à 3 021,47€ sachant que la ville de Thonon-Les-Bains prend à sa charge la mise à disposition de locaux, équipements et le poste administratif, au-delà de sa propre contribution au financement du poste de coordinateur au prorata de sa population. Monsieur le Maire présente également les 6 orientations du plan d'actions développé à l'issue du diagnostic local de sécurité permettant la mise en place d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). Madame CHABOUD s'interroge sur les actions qui seront mises en place en matière de prévention de la délinquance de la jeunesse. Madame SPECIA s'interroge également sur ce point. Monsieur le Maire présente quelques statistiques et apporte des éléments de réponse aux questionnements. Il présente le plan d'actions qui se divise en six groupes de travail, avec une commune référente rapporteur par groupe de travail. Les six orientations sont les suivantes : optimiser l'organisation du CISPD, renforcer les actions de prévention de la délinquance auprès de la jeunesse, lutter contre l'insécurité routière sur le territoire du CISPD, développer des solutions pour lutter contre les cambriolages, développer les réponses liées à l'installation des Gens du voyage, renforcer les actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales. Ces groupes de travail font appel, à chaque fois, à des élus et à des membres de la société civile qui ont une expérience dans les domaines concernés. Ils seront opérationnels au premier semestre 2014. Madame SPECIA s'interroge sur les conclusions de ces groupes de travail. Elle souhaite savoir si cela débouchera sur du concret. Monsieur le Maire indique que la mise en œuvre d'actions suivra les programmes proposés par les groupes de travail. Madame CHABOUD souhaite qu'un suivi des informations soit fait afin que chacun puisse être en pleine connaissance des actions mises en place. Monsieur le Maire indique que cela est prévu. Monsieur PILLOT s'interroge sur la date de mise en place du CISPD. Monsieur le Maire indique qu'il s'est installé en 2003 et qu'il monte en régime depuis 2012 et notamment depuis la réalisation du diagnostic territorial réalisé par des bureaux spécialisés. Madame BOISSINOT s'interroge sur les communes qui participent au fonctionnement du CISPD et estime que toutes les communes adhérentes ne sont pas présentes. Monsieur le Maire indique que les communes pour lesquelles une adhésion a été votée cette année seront mises à contribution en 2014. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote. Monsieur ROUAULT est contre, aucun élu ne s'abstient, le projet est donc approuvé par 24 voix pour et une contre.
- **EXAMINE** l'opportunité de procéder à un aménagement d'une liaison piétonne entre le parking du stade et la rue des marmousets, le long de la rue du stade. Monsieur le Maire indique que cela va dans le sens d'une demande forte du conseil d'école. Le cheminement n'est aujourd'hui pas sécurisé et les enfants circulent régulièrement sur la chaussée. Monsieur le Maire indique que cet aménagement serait réalisé sur 33 mètres linéaires. Monsieur le Maire et Monsieur CART ajoutent que ces travaux pourront être financés grâce à des économies réalisées sur les travaux des chemins des Champs fleuris et de Charmoisy. Madame BOISSINOT estime qu'il serait utile de boucher les trous sur la rue du stade pour faire disparaître les flaques d'eau. Madame FAVRE VICTOIRE propose d'installer des barrières en bois sur l'avenue de Lonnaz, au-delà de la zone déjà équipée afin de sécuriser également les cheminements sur ce secteur. Monsieur le Maire va faire estimer le coût de cette mise en

œuvre. Monsieur PERROUD dit qu'il ne faut pas trop compliquer les choses afin de ne pas déplacer les problèmes. Madame FAVRE VICTOIRE explique que les parents peuvent marcher pour accompagner leurs enfants à l'école. Madame BOISSINOT demande qu'une place handicapée supplémentaire soit créée. Monsieur le Maire y répond favorablement sur le principe et va étudier cette proposition avec Monsieur CART et les services techniques. Approuvé à l'unanimité.

- **EXAMINE** la proposition de délibération visant à attribuer une indemnité de conseil au comptable du Trésor. Celle-ci s'élève à 734,66€ par an. Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle délibération lors du changement de Trésorier. Monsieur PILLOT s'interroge sur les missions que finance cette indemnité. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de prestations supplémentaires aux missions habituelles de la Trésorière, comme des missions de conseils spécifiques. Madame EPRON considère qu'il s'agit d'une indemnité intéressante si toutes les communes versent ce montant. Monsieur le Maire affirme que les conseils des trésoriers successifs ont toujours été très utiles à la commune notamment au niveau des structures qu'il préside. Monsieur le Maire ajoute que les trésoriers successifs dont relève notre collectivité sont systématiquement présents dans les conseils communautaires des collines du Léman. L'assemblée procède au vote : Messieurs PERROUD et ROUAULT se prononcent contre, Mesdames EPRON, FAVRE-VICTOIRE, BON, BOISSINOT, SPECIA, BILLAULT et messieurs BERGERON et PILLOT s'abstiennent. La délibération est approuvée par 15 voix pour, 8 abstentions et 2 voix contre.
- **EXAMINE** le projet de délibération concernant les autorisations de poursuite dans le cadre du recouvrement des créances dues à la collectivité. Cette autorisation permanente est donnée à la Trésorière de Thonon-les-Bains. Monsieur JORDAN souhaite qu'il y ait un retour sur les problèmes de paiement. Monsieur le Maire indique qu'il dispose de ces informations en temps réel, mais que cela reste confidentiel pour le respect des personnes, qui sont souvent en situation momentanément difficile. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** l'analyse de l'offre reçue pour la réalisation d'un bilan sanitaire aux Châteaux des Allinges. Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de cette étude globale qui permettra de planifier les actions à venir de manière pluriannuelle. Une consultation a été réalisée entre le 13 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2013. Celle-ci fait ressortir un coût de 75 000€ Hors Taxes. Cette dépense est aidée par des cofinancements soit 30 000€ versés par la DRAC et 15 000€ par le Conseil Général. Le reste à financer pour la commune est donc de 30 000€. Monsieur le Maire présente le groupement retenu dont le mandataire est Guy DESGRANDCHAMPS, architecte du patrimoine déjà maître d'œuvre de travaux réalisés sur Château Neuf. Les autres membres sont Dominique PERRON, également architecte du patrimoine et maître d'œuvre sur le site de Châteauvieux dans le cadre du programme AVER ; le cabinet d'investigations archéologiques HADES, qui a dirigé les fouilles archéologiques sur Châteauvieux ; l'entreprise Patrimoine Numérique dirigée par Olivier VEISSIERE. Monsieur JORDAN indique avoir saisi l'importance de cette étude. Cela étant, il estime que le coût est important. Il s'interroge sur le caractère pluriannuel des opérations à mettre en place. Monsieur le Maire indique qu'il va falloir partir sur un projet de 100 000€, obtenir les aides et renouveler cela régulièrement afin de suivre le plan d'actions qui sera dressé par le bilan sanitaire et en fonction des possibilités financière de la commune. Monsieur JORDAN s'interroge sur la durée de validité du bilan sanitaire. Monsieur le Maire indique que celui-ci est fait une fois pour toutes. Ce bilan sert de point de départ pour la mise en œuvre de travaux visant à restaurer l'ensemble du site et notamment au final la Chapelle de Châteauneuf. Monsieur PERROUD considère que l'amélioration de l'accueil aux Châteaux passe par une réfection du parking, qui n'est pas à la hauteur de la qualité du site. Il souhaite également remettre une poubelle pour préserver la propreté du site afin que les détritus ne se retrouvent pas dans les zones cultivées. Monsieur le Maire prend en compte cette remarque pertinente. Il est en accord sur la nécessité d'enfouir la ligne électrique, mais les démarches déjà entreprises n'ont pas abouti du fait de la difficulté d'obtenir un accord de la part d'ERDF. Monsieur CART ajoute que l'enfouissement de cette ligne peut être aidé si intégré dans un projet global, mais pas dans le cas où la commune souhaite simplement enfouir la ligne. Monsieur BERGERON estime que cela aurait pu être fait plus tôt et considère que le coût du mobilier de la Géoroute, compte tenu de son esthétique

déplorable dit-il aurait largement financé cet enfouissement. Monsieur le Maire demande à Monsieur BERGERON de préciser ses remarques. Le Maire souhaitant toute la transparence sur ce dossier très valorisant pour le Chablais indique que le mobilier n'a coûté que 6 333,91€ à la commune aides déduites (coût total Géoroute 31.669,56 €, les aides sont Europe 17.418,26 € soit 55 % Région 5.917,39 € soit 18,69 % Département 2000 soit 6,31%). La réalisation du bilan sanitaire est approuvée à l'unanimité.

- **ENTEND** Monsieur le Maire présenter les prochains travaux qui seront réalisés par Loïc BENOIT, étudiant en archéologie et qui projette de faire une thèse sur les Châteaux. M. BENOIT intervient dans le cadre de la préparation d'un Master II via le centre Interuniversitaire d'Histoire et d'Archéologie Médiévale
- **EXAMINE** la proposition de délibération visant à solliciter des subventions à la DRAC et au Conseil Général de la Haute-Savoie sur la base d'une enveloppe de travaux de 100 000€ aux Châteaux des Allinges en 2014 – 2015. Le montage financier de cette demande se base sur un montant de subvention habituel de 40% de la DRAC et de 20% du Conseil Général de la Haute-Savoie. Monsieur le Maire précise le cadre global dans lequel peut s'organiser de manière pluriannuelle la réalisation de ces travaux, qui visent à sécuriser le site et à le mettre en valeur, notamment la Chapelle des Châteaux sur laquelle un diagnostic a déjà été réalisé. Monsieur le Maire ajoute que l'avenir de ce site, pour les générations futures, est très intéressant et prometteur pour autant que s'affirme une réelle volonté politique en matière de culture et patrimoine. Il indique également qu'il travaille à l'obtention d'un nouveau projet européen transfrontalier avec les services compétents. Approuvé à l'unanimité.
- **EXAMINE** la proposition de délibération visant à recruter de manière ponctuelle pour une durée de 8,75h par mois un jeune animateur périscolaire diplômé pour commencer à mettre en place la réforme des rythmes scolaires. Monsieur le Maire indique que l'objectif est de confier à la personne titulaire de cet emploi l'organisation des activités périscolaires, l'animation d'activités et le rôle d'interlocuteur auprès des parents. Monsieur le Maire présente le coût de l'emploi d'avenir déjà validé, qui est de 25% du salaire brut, et du CDD du jeune coordinateur rythmes scolaires titulaire d'un master 2 STAPS (science et technique des activités physiques et sportives), qui serait de 367€ par mois pour la collectivité. Monsieur PILLOT s'interroge sur le nombre d'enfants qui pourront bénéficier chaque jour de ces animations. Monsieur le Maire indique que ce sont 76 enfants qui bénéficieront quotidiennement d'activités. Il ajoute qu'un système de gestion des inscriptions est élaboré afin d'assurer une équité de traitement entre l'ensemble des enfants. Monsieur PERROUD s'interroge sur les possibles interventions des ATSEM. Monsieur le Maire indique que celles-ci interviennent d'ores et déjà sur le temps méridien (restaurant scolaire et surveillance dans la cour) et que sauf possibilité nouvelle, il est difficile de les solliciter davantage. Approuvé à l'unanimité.
- **ENTEND** Monsieur le Maire faire le point sur le dossier de l'intercommunalité. Il précise que des recours ont été formés par la ville de Thonon et par la Communauté de Communes des Collines du Léman (notamment un référendum basé sur l'urgence de ce dossier compte tenu des échéances prochaines et sur le « doute sérieux de la légalité de la décision du Préfet »). La 3CL a engagé un deuxième recours sur l'application de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Il ajoute que le Préfet a signé un arrêté sur la répartition des sièges dans la future Communauté de Communes des Collines du Léman à laquelle appartiendrait la ville de Thonon neutralisant ainsi l'accord local retenu par les Conseils Municipaux des communes membres. Monsieur le Maire indique qu'un nouveau recours va être engagé à l'encontre de cet arrêté. Il ajoute enfin qu'une information va être transmise par la Communauté de Communes des Collines du Léman sur ce dossier afin que l'ensemble des habitants soit informé.
- **ENTEND** Madame EPRON présenter à l'aide d'un diaporama technique l'intérêt pour la commune d'acquérir un ou plusieurs défibrillateurs automatisés externes (DAE). Elle présente les devis qu'elle a pu obtenir auprès de la plateforme d'achat public UGAP. Elle présente les dispositions législatives qui encadrent l'utilisation de ces matériels par des personnes non médecin ou averties et les modalités de signalisation des DAE. Elle explique en tant qu'expert que l'utilisation des DAE dans les premières minutes sur une victime augmente considérablement les chances de survie et réduit les risques de séquelles. Les chances de survie,

en cas de fibrillation, sont de 20% avec un DAE alors qu'elles ne sont que de 2% sans l'utilisation de ce matériel. Madame EPRON insiste sur le fait que le DAE ne permet pas à lui seul de réanimer une victime, il complète et facilite les gestes de réanimation. La formation à l'utilisation de ce matériel peut être dispensée par les pompiers de Thonon-les-Bains. L'interrogation se porte sur les emplacements, puisque trois lieux ont été identifiés par les personnes référentes : la MJC, le Stade et les Châteaux. Monsieur le Maire s'interroge aussi sur la nécessité ou pas d'en installer un à l'école. Madame EPRON précise les conditions d'installation. Monsieur le Maire pense qu'il est préférable que le DAE soit à l'extérieur pour une utilisation optimale. De plus, l'emplacement du DAE est signalé par divers moyens d'informations (panneaux, application gratuite sur Smartphone). Madame EPRON livre les prix des deux matériels : pour le plus évolué, avec boîtier chauffant, le prix est de 2281€ TTC, tandis que le second est à 1800€ TTC. Le DAE de marque Schiller, au prix de 2281€, est utilisable sur tout type de public, y compris les enfants, alors que le matériel le moins onéreux ne peut pas être utilisé sur des enfants sans un réglage préalable. Il est proposé d'acquérir le matériel de type Schiller pour 2281€. Il est proposé d'en acquérir trois, pour les installer aux Châteaux, sur le site de la Chavanne et à la salle communale. Approuvé à l'unanimité.

- **ENTEND** Monsieur PHILIPPE indiquer qu'il convient de procéder à quelques modifications concernant le régime forestier de l'ONF. Il s'agit de retirer une parcelle de 90m<sup>2</sup> inaccessible. La seconde modification porte sur l'ajout au régime forestier d'une parcelle située à Bossenot d'une superficie de 53ares et 30 centiares. Cette modification porte la surface forestière de la commune soumise au régime de l'ONF à 33ha78a36ca. La deuxième proposition consiste à proposer la mise en affouage de bois par l'ONF sur le site de Bossenot. Approuvé à l'unanimité.
- **ENTEND** Monsieur PILLOT questionner M. DUPUIS sur un permis d'aménager tacite qui aurait été délivré au niveau du chemin de Leyriat. Monsieur DUPUIS indique que des procédures ont été engagées pour que ce permis tacite soit retiré. Monsieur PILLOT s'interroge également sur les travaux à réaliser à l'école de Mâcheron et notamment leur coût. Monsieur le Maire indique qu'un travail est en cours avec l'aide des employés communaux pour réaliser éventuellement ces travaux à moindre coût, le devis reçu d'une somme de 15 000€ doit être revu à la baisse. Monsieur PILLOT s'interroge enfin sur le goudronnage de l'accès à la MJC. Monsieur le Maire indique que le but est de ne pas entraver l'écoulement des eaux pluviales. M. CART rappelle l'intérêt de grouper des interventions qui nécessitent un matériel important à déplacer.
- **ENTEND** Madame SPECIA signaler que les vignettes sur les voitures ne sont plus vérifiées à la déchetterie. Monsieur le Maire va remonter cette information qui semble importante à prendre en compte dans l'intérêt des usagers du Territoire.
- **ENTEND** Monsieur BERGERON s'interroger sur les épaves de véhicule qui ne sont pas encore évacuées. Monsieur le Maire indique qu'il a signalé ce véhicule, parmi cinq autres. Il attend l'aval de la gendarmerie pour les faire enlever afin de ne pas courir le risque d'être inquiété par la manifestation ultérieure d'un propriétaire.  
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance la séance est levée à 22h30.  
Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire

Jean-Pierre FILLION.